

LA FORMATION

ORGANISATION

Après réussite de l'examen probatoire, le stagiaire intègre la formation fondée sur le principe de l'alternance. Il dispose d'un carnet de course qu'il stagiaire complètera tout au long de sa formation avec ses tuteurs pédagogiques.

Les épreuves pratiques et théoriques sont évaluées à l'ENSA en contrôle continu et à l'issue des stages. Les mises en situation professionnelle sous tutorat sont évaluées au moyen d'un entretien avec le stagiaire.

Cette alternance permettra au stagiaire de faciliter son insertion dans le milieu professionnel.

CONTENU

La formation prépare au métier de guide de haute-montagne et comprend principalement des enseignements qui portent sur la conduite et l'accompagnement de personnes dans des excursions ou des ascensions de montagne en rocher, neige, glace et terrain mixte ainsi que dans des excursions en ski de randonnée et hors-piste.

DUREE

Le cursus de formation aspirant guide s'étend sur au moins 3 ans ; vous disposez de 7 années maximum à partir de l'examen probatoire pour réaliser l'ensemble de la formation. Les enseignements sont dispensés en centre (ENSA) et auprès de plusieurs tuteurs.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Information sur :

www.ensa.sports.gouv.fr rubrique «DE Guide de haute-montagne»

FORMATION CONTINUE

Les guides de haute-montagne sont soumis à une obligation de recyclage tous les 6 ans.

TARIF

Le coût pédagogique de la formation s'élève, pour l'année 2023 à :

- Examen probatoire : 746 €
- FGCMEESM : 339.50 €
- Aspirant guide 1 : 2 870€
- Aspirant guide 2 : 2 870 €
- Aspirant guide 3 : 2 870 €
- Aspirant guide 4 : 717.50 €
- Stage final (hiver et été) : 3 759 €

A ces frais pédagogiques, s'ajoutent des frais logistiques et d'hébergement en fonction du lieu du stage.

Recyclage : 624 €

FINANCEMENT

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. Pour plus d'informations, se rendre sur le site internet de l'ENSA : www.ensa.sports.gouv.fr rubrique «Financement de la formation»
Dès la réussite à l'aspirant guide 1, le stagiaire peut exercer contre rémunération, ce qui permet d'amortir une part du coût pédagogique.

CONTACT

Site internet :

www.ensa.sports.gouv.fr

Mail :

alpinisme@ensm.sports.gouv.fr



DE d'alpinisme- Guide de haute-montagne



Le métier de guide exige de sérieuses capacités physiques, techniques et morales.

Pour se présenter à l'examen probatoire du diplôme d'aspirant guide, il faut une grande expérience de la haute montagne et un fort niveau technique dans l'ensemble des disciplines : alpinisme (neige, glace, rocher, terrain mixte); ski-alpinisme; ski hors-pistes; cascade de glace...

Le diplôme de guide de haute montagne atteste des compétences permettant d'exercer contre rémunération :

- la conduite et l'accompagnement de personnes dans des excursions ou des ascensions de montagne en rocher, neige, glace et terrain mixte ainsi que dans des

excursions de ski de randonnée et en ski hors pistes ;

- l'enseignement des techniques correspondantes ;
- l'entraînement aux pratiques de compétition dans les disciplines précitées.

Un recyclage est obligatoire tous les 6 ans.

Le métier de guide peut s'exercer à plein temps compte tenu de la polyvalence des activités auxquelles il donne accès, mais il reste pour beaucoup un métier saisonnier.

Le diplôme d'Etat d'alpinisme - guide de haute-montagne est classé au niveau 6 de qualification (Licence)

CURSUS DE FORMATION - Arrêté du 16 juin 2014 modifié



(*) Peut être prorogé d'un an pour motif sérieux (médical, scolarité, maternité...)

Examen probatoire

Conditions : être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année d'examen - présenter une liste de 39 courses (cf. site Internet ENSA) - être titulaire de l'attestation de formation aux 1^{er} secours (PSC1)

Durée : 10 jours - les épreuves sont éliminatoires

Contenu :

- 1) Un entretien sur la liste de courses
- 2) Une épreuve d'escalade en chaussons d'escalade
- 3) Une épreuve en neige et glace
- 4) Une épreuve en terrains variés, comportant notamment une évolution en rocher en chaussures de montagne
- 5) Une épreuve de ski en toute neige, tout terrain
- 6) Une épreuve d'orientation (carte, boussole, altimètre)
- 7) Des évolutions en haute-montagne, sur une période de 5 jours

Formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement aux métiers sportifs de la montagne (FGCMEEESM)

Doit être réalisée avant le stage «ski de montagne aspirant guide 2»

Stage «Fondamentaux du métier aspirant guide 1»

Stage de formation d'une durée de 4 semaines. Evaluation pendant et à l'issue du stage

Contenu :

- Module : «Fondamentaux pédagogiques»
- Module «Fondamentaux de la cartographie et de l'orientation »
- Module «fondamentaux pratiques du métier de guide»
- Module «Fondamentaux du métier en terrain d'aventure»

Stage «Ski de montagne aspirant guide 2»

Stage de formation et d'évaluation d'une durée de 4 semaines. Evaluation pendant et à l'issue du stage

Contenu :

- Module « Fondamentaux de la pratique hivernale du métier de guide»
- Module « Pratique du ski hors-pistes et de ski de randonnée, partie I»
- Module « Pratique du ski hors-pistes et de ski de randonnée, partie II»

Stage «Alpinisme aspirant guide3»

Stage de formation d'une durée de 4 semaines. Evaluation pendant et à l'issue du stage

Stage «Alpinisme hivernal aspirant guide 4»

Stage de formation d'une durée de 1 semaine - Evaluation pendant et à l'issue du stage

Condition d'accès : présenter le carnet de tutorat (1^{ère} partie) et une liste de courses complémentaire de perfectionnement personnel

Stage final

Stage de formation et d'évaluation d'une durée de 5 semaines

Condition d'accès : présenter le carnet de tutorat (2^{ème} partie) et une liste de courses complémentaire de perfectionnement personnel et en situation de responsabilité professionnelle

Contenu :

- Module : « environnement professionnel et raid à skis »
- Module « alpinisme »